

Une grande partie de la pêche française à la civelle est certifiée "d'origine responsable".



Bruxelles, le 15 janvier 2021

Suite à la certification de 106 pêcheurs supplémentaires, le **Sustainable Eel Group** annonce qu'une grande partie de la pêcherie française de civelles est désormais certifiée comme fournissant des anguilles d'origine responsable.



La pêche aux civelles telle qu'elle est pratiquée en Bretagne, sur la Loire, la Garonne, la Dordogne et les estuaires de l'Adour

Photo: F.Douaud

106 pêcheurs de civelles en France ont récemment été certifiés pour la capture et la fourniture de civelles d'origine responsable (bébés anguilles européennes), répondant aux exigences strictes de **la norme SEG**. Avec un total de 219 pêcheurs certifiés en France, cela signifie qu'une grande partie du secteur a choisi d'adhérer à ce programme volontaire pour démontrer son engagement en faveur d'un avenir durable pour l'anguille. Quarante autres sont actuellement en cours de certification. La France étant le fournisseur de plus de 90 % de toutes les civelles européennes, cela signifie que des anguilles d'origine responsable seront disponibles dans toute l'Europe d'ici un an. La France compte environ 520 pêcheurs autorisés à pêcher la civelle.

Le stock d'anguilles européennes est en déclin depuis des décennies. Il a atteint un point bas en 2009, juste au moment de l'entrée en vigueur du règlement de l'UE - conçu pour la protection et l'utilisation durable du stock d'anguilles. Afin de protéger le stock, la pêche a été réduite, les ventes vers l'Asie ont été interdites et des réglementations visant à améliorer les habitats, la migration et le filtrage des pompes ont été introduites. Pour contribuer à montrer l'utilisation durable, le Sustainable Eel Group (SEG) a élaboré une norme volontaire qui servira de code de bonne pratique en 2010 pour les pêcheurs, les commerçants, les élevages d'anguilles et les fournisseurs. Un groupe de 12 pêcheurs de la Seudre et de la Gironde, près de Royan, a été le premier à être certifié en 2011. La connaissance du programme et la demande des clients en matière de durabilité se sont accrues, tout comme le nombre de pêcheurs qui y ont adhéré.

Environ 56 tonnes de civelles, soit 13 % de la **population totale annuelle** estimée à 440 tonnes (1,3 milliard de poissons) sont pêchées chaque année en France. Elles sont principalement capturées pour deux raisons. La première est de les transférer des côtes occidentales de l'Europe, où elles sont très abondantes, vers les eaux intérieures européennes où elles sont rares, afin d'augmenter le nombre d'anguilles et d'aider l'espèce à se rétablir. D'autres sont vendues à des élevages d'anguilles pour être cultivées en vue de la consommation humaine, satisfaisant ainsi des goûts et des traditions appréciés depuis des siècles.

Pour les clients souhaitant acheter des anguilles certifiées SEG d'origine responsable, l'offre devrait désormais être suffisante pour répondre à la demande. Un registre complet des fournisseurs certifiés SEG peut être consulté à l'adresse suivante: <https://www.sustainableeelgroup.org/seg-certificate-register/>

Il y a environ 3000 poissons dans un kilo de civelles. Les pêcheurs vendent leurs prises entre 250 et 400 euros le kilo.



Les civelles - des bébés anguilles européennes, capturées pour repeupler d'autres rivières, et aussi pour la culture destinée à la consommation humaine.

Photo: A.Kerr

Depuis le creux de 2009, l'anguille a montré des signes de reprise, et en 2019 et 2020, le Conseil international pour l'exploration des mers (CIEM) **a signalé que l'anguille avait cessé de décliner**. Le **commerce illégal vers l'Asie étant désormais très réduit** et la majorité du secteur faisant désormais le commerce de poissons certifiés et d'origine responsable, **l'avenir de l'anguille européenne** semble bien plus prometteur qu'il ne l'a été depuis longtemps.